

Avis de Soutenance

Madame Monica CARDILLO

Histoire du Droit et des Institutions

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'eau et le droit en Afrique aux XIXe et XXe siècles. L'expérience de la colonisation française

dirigés par Madame Carine JALLAMION

Soutenance prévue le **vendredi 30 novembre 2018** à 14h00

Lieu : 39 rue de l'Université 34060 Montpellier Cedex
salle du Conseil

Composition du jury proposé

Mme Carine JALLAMION	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Samba TRAORÉ	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Rapporteur
M. Louis-Augustin BARRIÈRE	Université Jean Moulin Lyon 3	Rapporteur
M. Frantz MYNARD	Université de Nantes	Examineur
M. Bernard DURAND	Université de Montpellier	Examineur
M. Eric GASPARINI	Aix-Marseille Université	Examineur

Mots-clés : Histoire du droit public, histoire du droit colonial, Eau, Gestion de l'eau, Afrique, domaine public

Résumé :

L'eau, ressource au cœur des préoccupations économiques, techniques, politiques, culturelles, etc., inquiète le monde juridique, y compris l'histoire du droit. Le droit colonial français se rapportant à l'eau constitue un domaine d'investigation qui suscite l'intérêt compte tenu de la portée de cette problématique au sein du continent africain depuis le XIXe siècle. À cette époque, ce territoire subit d'importantes transformations à la fois juridiques, politiques et sociales. Si les grandes artères fluviales favorisent la pénétration française en Afrique, les eaux douces dans leur globalité s'avèrent être le véhicule majeur de la colonisation. Protection, distribution équitable, exploitation, mise en valeur, etc., constituent des besoins conduisant à un encadrement juridique de cette ressource. S'appropriant les eaux dès le départ, le colonisateur français élabore, au cours des XIXe et XXe siècles, un droit sui generis organisant la gestion des eaux dans les territoires conquis. Ce « droit colonial de l'eau », marqué par une « domanialisation » globale de la ressource, s'établit de façon progressive. La législation, ponctuelle dans un premier temps, devient systématique à partir des années 1920, dans un contexte de prélevement accru de la ressource. Une approche historique de la gestion de l'eau en Afrique présente un double intérêt : illustrer la circulation du principe de la domanialité publique entre la métropole et les colonies et mettre en évidence la réception de ce principe dans les colonies, en tant qu'il bouleverse les pratiques traditionnelles, déforme la logique locale et finit par se greffer aux législations des nouveaux États africains.

